

081

DECRET D/2015/ /PRG/SGG/
PORTANT NOMINATION DE DEUX SECRETAIRES GENERAUX CHARGE DES
COLLECTIVITES DECENTRALISEES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu Le Décret D/2014/009//PRG/SGG du 18 janvier 2014, Portant Nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 ; portant structure du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/2014/02/PRG/SGG/2011 du 20 Janvier 2014, portant nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Les hauts cadres en service au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation dont les Prénoms et Noms suivent, reçoivent les affectations ci-après :

1. **Monsieur Younoussa SYLLA**, Administrateur Civil, Matricule **251 573 X**, du Bureau des Etudes Stratégiques au Ministère des Mines et Géologie, est nommé Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de Dubréka, en remplacement de Monsieur Jean BEAVOGUI, muté.
2. **Monsieur Jean BEAVOGUI**, précédemment Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de Dubréka, est nommé Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de Boké.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Ampliations :

Primature	1
SGG	1
MRAFP	1
MEEF	1
MDB	1
MATD	1
Gouvernorats	8
Préfectures	33
Intéressés	2
Archives	2/51

Conakry, le 11 MAI 2015 2015

Professeur Alpha CONDE